



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/139

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISTIQUE
ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU
BAZADAIS, DE CONVERGENCE GARONNE, DE
MONTESQUIEU, DU SUD GIRONDE ET LES OFFICES DU
TOURISME ET LA ROUTE DES VINS**

Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20210922-2021_139-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 15

Date de convocation : 16 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2021

**Le 22 septembre de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAudeau Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme Saby, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/139

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISTIQUE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU BAZADAIS, DE CONVERGENCE GARONNE, DE MONTESQUIEU, DU SUD GIRONDE ET LES OFFICES DU TOURISME ET LA ROUTE DES VINS

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_139-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-10° relatif au tourisme,

Vu la délibération 2005/49 créant un office de tourisme sous statut d'EPIC,

Vu la délibération 2005/49 approuvant les statuts de l'office de tourisme,

Vu les délibérations de conventions d'objectifs avec l'office de tourisme lui confiant des missions sur le développement du tourisme,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En 2015, les Communautés de Communes du Bazadais, de Montesquieu, de Podensac et du Sud Gironde sont devenus, par le biais de leurs Offices de Tourisme, partenaires dans le cadre de l'appel à projet régional de Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT).

En 2017, la loi NOTRe modifie l'organisation territoriale. La Communauté de Communes de Podensac fusionne avec celle des Côteaux de Garonne et devient la Communauté de Communes Convergence Garonne. Désormais étendue aux deux rives de la Garonne et afin de se concentrer sur ses nouveaux enjeux, la Communauté de Communes de Convergence Garonne et son Office de Tourisme s'écartent du projet collectif fin 2019.

De novembre 2020 à avril 2021, les Offices de Tourisme du Bazadais, de Montesquieu et de Sauternes Graves Landes Girondines se sont fait accompagner dans le cadre de la NOTT par le cabinet Emotio Tourisme.

Le but de cet accompagnement était de définir une stratégie touristique à l'échelle du Sud Gironde.

Le service tourisme de la collectivité de Convergence Garonne, en tant que collectivité voisine, a été intégré à la démarche. Il en va de même pour l'association de la Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes, structure dont les offices de tourisme sont des membres associés.

Trois axes prioritaires communs ont été identifiés par les équipes techniques et les élu.es au tourisme des quatre collectivités, de leurs offices de tourisme et de la Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes :

1) Parfaire l'organisation pour faire ensemble :

L'objectif est de se doter d'outils et de méthodologies de travail communs ; de fluidifier et d'optimiser la collaboration des offices de tourisme entre eux et avec leurs collectivités respectives pour mieux répondre aux attentes des partenaires et des clientèles ; de formaliser la collaboration au delà du dispositif NOTT qui s'achèvera fin 2021.

2) Travailler pour les habitants :

Les habitants sont les premiers consommateurs d'un territoire. Ils en sont aussi les premiers ambassadeurs. L'objectif est d'adapter les services ainsi que la communication des offices de tourisme à destination de cette cible, pour, à termes, les inclure à la démarche touristique locale en les impliquant concrètement.

3) Mettre en marché un Sud Gironde "gourmand" :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/139

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISTIQUE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU BAZADAIS, DE CONVERGENCE GARONNE, DE MONTESQUIEU, DU SUD GIRONDE ET LES OFFICES DU TOURISME ET LA ROUTE DES VINS

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20210922-2021_139-DE

SLOW

L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de l'offre (produits locaux, mobilités douces, oenotourisme) pour accompagner les acteurs et se lancer dans de la production touristique (excursions, pass, ...). La finalité étant de commercialiser l'offre à l'échelle du Sud Gironde. À noter : le terme "gourmand" fait référence au caractère bon-vivant et généreux du territoire. Il illustre la richesse de l'offre en termes de gastronomie et de terroir, mais aussi de patrimoine (naturel et bâti), d'événements et d'activités de loisirs. Il ne s'agit pas d'un positionnement marketing ; cette terminologie est uniquement utilisée en interne.

La présente convention propose de définir les conditions de mise en œuvre de ce partenariat.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à mener toutes les actions nécessaires.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

